

COLOMBIE

Amnesty International accueille avec satisfaction l'appel du procureur délégué aux droits de l'homme à destituer un général de brigade

Index FI: AMR 23/55/95

Amnesty International a accueilli avec satisfaction la décision prise en Colombie par le procureur délégué aux droits de l'homme, qui a demandé la destitution d'un général de brigade et d'un sergent de l'armée colombienne, impliqués dans la "disparition", la torture et le meurtre d'une militante politique en 1987.

Parmi les militaires colombiens qui ont subi une sanction disciplinaire pour s'être rendus responsables de violations des droits de l'homme, aucun ne possède un grade plus élevé que le général de brigade Alvaro Hernán Velandia Hurtado.

« Il est grand temps d'appeler des militaires de haut rang à répondre de violations des droits de l'homme », a déclaré Amnesty International aujourd'hui (13 juillet 1995). « C'est l'occasion de mettre à l'épreuve la détermination du gouvernement à résoudre la crise des droits de l'homme en Colombie. »

Le 6 juillet, le procureur délégué Hernando Valencia Villa a exposé les conclusions des enquêtes internes menées sur la "disparition" de Nydia Erika Bautista, membre du mouvement de guérilla M 19 (le Mouvement du 19 avril), enlevée, torturée et tuée par des agents des services de renseignements militaires en août 1987 à Bogotá.

M. Valencia Villa a conclu que le général de brigade avait « le devoir et la possibilité d'empêcher ce crime contre l'humanité, puisqu'il était parfaitement au courant de cette mise en détention ».

La demande de destitution survient peu après la décision de la Cour administrative de Cundinamarca, qui a reconnu le 22 juin 1995 que l'État colombien était responsable de la mort de Nydia Erika Bautista et qui a décidé que ses proches devaient être indemnisés.

Amnesty International espère que le président Ernesto Samper Pizano usera de son pouvoir exécutif pour que les recommandations issues de ces décisions soient suivies et que le général de brigade soit effectivement destitué.

« La destitution du général Velandia créerait un précédent, car pour la première fois un général en exercice serait sanctionné à la suite d'enquêtes internes. Ce serait par ailleurs l'occasion de faire comprendre aux forces armées que les violations des droits de l'homme ne seront pas tolérées », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International se félicite de l'appel du procureur délégué à destituer le général de brigade. L'Organisation espère par ailleurs que les informations judiciaires en cours vont progresser et que les auteurs de ce crime seront traduits en justice.